

# Dossier de presse

Loire  
Atlantique

## Département de Loire-Atlantique

Hôtel du Département  
3, quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1  
loire-atlantique.fr

### Contacts presse :

- service.presse@loire-atlantique.fr - 02 40 99 11 13
- Anaïs Hubert - 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice - 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet - 02 40 99 17 45

Nantes, le 21 juin 2019

## Création d'un syndicat mixte portuaire regroupant 14 ports du département

# Une nouvelle organisation pour les ports de Loire-Atlantique

Le monde de la plaisance et du nautisme connaît actuellement de profondes évolutions. Les besoins des usagers d'aujourd'hui sont bien différents de ceux en cours lors de la construction des différents ports de plaisance. À titre d'exemple, la location de bateaux clé en main ou le « coaching », qui permet l'accompagnement de navigateurs novices par des professionnels, constituent de nouveaux services prisés par les plaisanciers.

Pour s'adapter à ces évolutions, répondre aux attentes des usagers des ports, faciliter les nouvelles pratiques du nautisme pour les familles, vacanciers ou habitants des territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé une réflexion en collaboration avec les acteurs du territoire. Faire évoluer la gestion des ports pour maintenir leur attractivité s'est avéré essentiel dans ce contexte.

Après échanges avec les collectivités concernées (communes et intercommunalités), le Département a proposé la **création d'un syndicat mixte portuaire** associant des collectivités territoriales concernées pour mutualiser la gestion des ports de son territoire.

Celui-ci regroupera **14 ports de Loire-Atlantique** totalisant **4 600 places**.

Objectifs de cette nouvelle structure : **développer l'offre de services aux usagers tout en optimisant l'entretien et le fonctionnement.**



## Une démarche globale autour du nautisme en Loire-Atlantique

**Cette évolution de gouvernance des ports du territoire s'inscrit dans une démarche globale** autour du Défi maritime et littoral destinée à renforcer la prise en compte des enjeux et l'identité maritime du territoire. Depuis 2015, le Département a lancé un travail autour de la **place du nautisme, ses enjeux, ses pratiques sportives et de plaisance, ses acteurs, son évolution.**

**La Loire-Atlantique, terre maritime par excellence,** avec ses 133 km de côte, son estuaire, ses marais, ses voies navigables, s'engage ainsi pour faire évoluer la place du nautisme, ses enjeux, ses pratiques sportives et de plaisance, auprès d'un plus large public.

## Les missions du syndicat mixte portuaire

Le syndicat mixte assure la compétence portuaire par transfert du Département et des communes de Piriac-sur-Mer, Préfailles, La Plaine-sur-Mer et Saint-Michel-Chef-Chef. Les collectivités ne disposant pas de cette compétence (Le Croisic, La Turballe, Pornic et Pornic Agglo Pays de Retz) intègrent le syndicat mixte au titre de l'intégration du port dans son territoire.

### Le syndicat mixte portuaire aura pour compétence :

- L'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation des ports, en régie ou dans le cadre de délégations de service public.
- La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie dans le domaine portuaire et gestion des espaces publics dans les interfaces ville-port
- De mener des études en matière d'observation, de stratégie et de prospective.

Ce syndicat pourra également **porter les investissements lourds** comme **l'entretien des digues et quais**, les **opérations de dragage** dans le cadre d'un schéma départemental partagé avec les services de l'État, et éventuellement mènera des missions d'ingénierie pour le compte de tiers.

Le syndicat portera également les grands projets de développement portuaire comme celui de La Turballe, celui du port de Pornic actuellement en réflexion ou un projet d'évolution du port de Piriac-sur-Mer qui pourrait être initié.

### Les membres du syndicat mixte portuaire sont :

- Département de Loire-Atlantique
- Commune de Piriac-sur-Mer
- Commune de La Turballe
- Commune du Croisic
- Commune de Pornic
- Commune de Saint-Michel-Chef-Chef
- Commune de La Plaine-sur-Mer
- Commune de Préfailles
- Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz



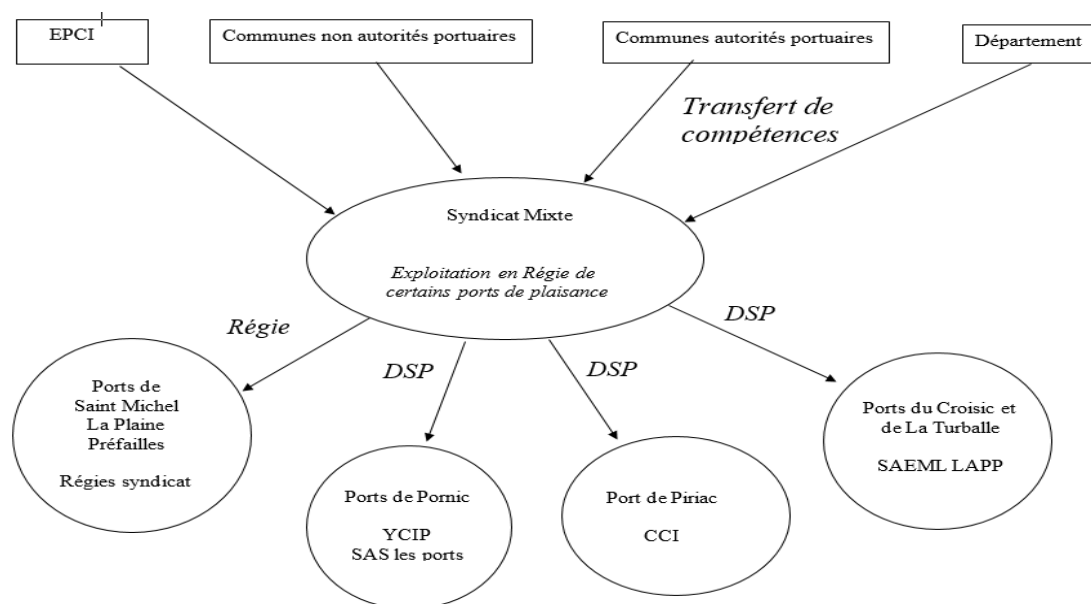
D'autres collectivités pourront rejoindre dans un second temps ce syndicat mixte portuaire.

**Ce syndicat sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020** par arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

### Liste des ports intégrant le syndicat mixte et leurs gestionnaires actuels

Les ports sont actuellement gérés sous diverses formes : régie directe, délégation de service public.

Le syndicat mixte sera organisé de la manière suivante :



### Regrouper les ports de Loire-Atlantique pour simplifier leur organisation

Les ports de Loire-Atlantique (hors Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, non concerné par ce projet de syndicat mixte) recouvrent **aujourd'hui une grande diversité de cas** :

**Du point de vue de leur gestion patrimoniale**, c'est-à-dire de leurs propriétaires (les maîtres d'ouvrage de la maintenance et de la modernisation des infrastructures portuaires lourdes) :

- ➔ Département : 3 ports maritimes (La Turballe, Le Croisic, Pornic) et 4 ports fluviaux (Nantes Erdre, Sucé-sur-Erdre, Nort-sur-Erdre, Blain)
- ➔ Communes : Piriac-sur-Mer, Pornichet, Mesquer, Préfailles, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer
- ➔ Syndicat à vocation unique : La Baule-Le Pouliguen
- ➔ Syndicat à vocation multiple : Les Moutiers en Retz et Villeneuve en Retz (Port du Collet)

**Du point de vue de leur exploitation commerciale**, c'est-à-dire de leurs gestionnaires (les interlocuteurs au quotidien des usagers) :

- ➔ Délégation de service public (DSP) :
  - À Loire-Atlantique Pêche et Plaisance (LAPP) : La Turballe, Le Croisic
  - A la CCI : Piriac-sur-Mer, La Baule-Le Pouliguen, Pornichet Port d'échouage
  - A la SAS les ports de Loire-Atlantique : Pornic Vieux port et Avant-port

- A des SA, sous le modèle de l'amodiation : Pornic Noëveillard, Pornichet Port en eaux profondes
- A des communes : Blain, Nort-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre.

→ Régie municipale : Préfailles, La Plaine-sur-Mer, Saint-Michel-Chef-Chef

→ Sous-concession : Nantes Erdre,

Ce **paysage institutionnel portuaire est complexe**, peu propice à la création de synergies et pouvant même générer des concurrences entre les ports. Du point de vue des usagers, il peut apparaître difficile de circuler de port en port, chacun ayant son fonctionnement propre.

Le projet final consiste à simplifier considérablement ce paysage par la création du syndicat mixte, autorité portuaire des ports qui lui sont transférés, et en regroupant progressivement l'exploitation des ports dans le cadre du renouvellement des DSP existantes. La Société d'économie mixte « Loire Atlantique Pêche Plaisance » et à la société « SAS Les ports de Loire Atlantique » sont appelées à être deux acteurs majeurs dans l'exploitation portuaire en Loire-Atlantique.

### Mutualiser les moyens pour faire face collectivement aux enjeux des ports

**L'ensemble des moyens humains** dédiés au portuaire, et aujourd'hui dispersés dans les différentes collectivités, **seront donc regroupés** au sein du syndicat, lui apportant une capacité d'action unifiée au profit d'un développement partagé et harmonisé sur l'ensemble des ports du Syndicat. De même, **les grands équipements portuaires structurants** (élévateurs, aires de carénage...) **pourront être davantage mutualisés**.

Doté des missions d'aménagement (en maîtrise d'ouvrage directe) d'entretien et d'exploitation des ports (par DSP), de développement de l'interface ville-port et des synergies avec le tissu économique local, **le syndicat mixte sera en mesure de répondre aux défis qui se présentent actuellement**, et notamment :

→ Adaptation aux mutations de la plaisance et de la pêche

→ Dragage durable des ports

→ Intégration des ports dans leurs villes et leurs territoires

En outre, cette structure unique de gouvernance portuaire permettra de **mutualiser les coûts** et sera **plus efficace pour aller chercher les financements extérieurs** (Région, Etat, Europe).

Par ailleurs, le Département apportera entièrement au Syndicat les moyens financiers affecté actuellement à l'exploitation de ses ports, complétés de la prise en charge des coûts de lancement de la nouvelle structure. De même, la Dotation consacrée à l'accompagnement des ports non départementaux sera entièrement consacrée au Syndicat. Enfin, le Département ainsi que les membres qui le souhaiteront pourront apporter, au cas par cas, un financement aux opérations spécifiques (aménagement portuaires, cales de mises à l'eau, unité de carénage, capitainerie du futur...).

### Les missions transférées par le Département

Le Département va transférer les ports dont il a aujourd'hui la compétence qui sont :

→ Les ports de Pornic : La Noëveillard (en délégation de service public au Yacht Club International de Pornic), vieux port et avant-port (en délégation de service public à la SAS « les ports de Loire-Atlantique).

→ Les ports du Croisic et de La Turballe (en délégation à la SAEML Loire Atlantique Pêche Plaisance).

→ Les ports de l'Erdre sur le territoire de Nantes Métropole (en délégation à Nantes Métropole).

- Les ports de Nort-sur-Erdre, de Sucé-sur-Erdre et de Blain sur le Canal de Nantes à Brest (en délégation aux communes concernées).

## Un nouveau programme pour développer le nautisme en Loire-Atlantique

Le Département a engagé un programme d'actions ambitieux pour **développer le nautisme** sur son territoire basé sur trois objectifs :

- **Attirer, faire venir les usagers sur le site de plaisance et sites nautiques**

Aujourd'hui, le Département dispose déjà de nombreux sites nautiques variés qu'il faut faire connaître auprès du grand public : renforcer la visibilité, rendre visible les cales de mises à l'eau et les services proposés, créer une signalétique commune... Première action concrète : **création d'un portail d'information sur le site internet loire-atlantique.fr à l'été 2019** (recensement des cales de mises à l'eau et des services proposés pour bien préparer sa navigation...)

- **Développer l'offre et rendre plus accessible la pratique du nautisme**

Les activités nautiques peuvent s'adresser à tous les publics, jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non. L'objectif est de toucher de **nouveaux publics** notamment les jeunes et les publics prioritaires des politiques départementales (personnes âgées, insertion, handicap, féminin...).

- **Fédérer et rassembler les acteurs portuaires et nautiques, par la création du syndicat mixte**

## Les chiffres clés du nautisme en Loire-Atlantique :

- **138 clubs nautiques**
- Une **centaine de prestataires nautiques** dont 40 clubs affiliés à la Fédération française de voile pour 3 562 licenciés
- Environ **200 manifestations** sur l'eau par an

